

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2026
(Convocation faite le 09/02/2026)

Etaient présents : Monsieur Jean-Loup EVRARD, Monsieur Luc JONNET, Monsieur Dominique KOBSCHE, Madame Armelle SCHADECK, Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Benjamin NOEL, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, Madame Séverine SALVY, Monsieur Ganaël VATON, Monsieur Julien GILLE.

Absents excusés : Monsieur Nicolas VANDERHEEREN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian ROMEDENNE, Monsieur Gaëtan DEVOS ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Loup EVRARD, Madame Jennifer GUERIN.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Réfection de la couche de roulement Rue de la Petite Garenne

Suite aux travaux sur le réseau assainissement effectués dans la Rue de la Petite Garenne et afin de garantir une meilleure stabilité de la structure de la voirie, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise EHTP de Saint Léonard d'un montant de 18 260,00 € H.T. (21 912,00 € TTC),
- précise que les crédits seront prévus à l'article 2152 « Voirie » au budget primitif 2026,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Modification de la durée hebdomadaire de service de l'emploi à temps non complet d'adjoint technique de 2^{ème} classe (plus de 10 % du temps de travail)

Compte tenu de la fréquence de l'occupation de la salle des fêtes par des activités associatives et des locations,

Compte tenu du nettoyage nécessaire dans les autres bâtiments communaux,

Afin de permettre à l'agent de faire son travail dans les meilleures conditions, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de créer le nouveau poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 21h/35h à compter du 1^{er} février 2026 et de supprimer simultanément le poste correspondant dont la durée du temps de travail de 19h/35h créé par délibération du 10 juin 2024
- de modifier ainsi le tableau des emplois ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le secrétaire de séance,
Benjamin NOEL

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD